

Pour le Conseil Municipal du 8 avril 2022.

1/ Vote sur la réalisation du budget 2021. Compte administratif 2021.

Pour l'année civile 2021, les totaux sont de :

2021	Fonctionnement	Investissements	Reste à Réaliser en Investissements	Totaux
DEPENSES	781 615,65	688 387,80	Néant	1 470 003,45
RECETTES	910 265,38	620 487,33	Néant	1 530 752,71

Rappel : en 2020, les totaux étaient les suivants, avec un « reste à réaliser » important au niveau des investissements ; il y a eu beaucoup de retard pour raisons sanitaires, et donc du report sur l'année 2021.

2020	Fonctionnement	Investissements	Reste à Réaliser en Investissements	Totaux
DEPENSES	673 330,62	71 437,60	448 877,00	1 193 645,20
RECETTES	812 485,38	567 038,84	95 950,00	1 395 524,20

L'année 2021 a encore été impactée par la crise sanitaire liée à la Covid 19 en ce qui concerne les services périscolaires. Nous sommes globalement à moins 20 % par rapport à 2019.

Les faits marquants en termes de dépenses de fonctionnement concernent l'énergie, déjà et surtout la gestion du personnel : arrêts maladie, arrêts pour événements heureux. Il a fallu avoir recours au personnel contractuel de manière importante pour assurer au mieux les services aux habitants.

Des dépenses d'entretien ont été importantes ; certaines ne sont pas visibles comme la maintenance des chaudières, d'autres un peu plus comme l'élagage des arbres sur la place et autour, d'autres ont été entendues comme la réparation de la cloche de l'église suite aux dégâts de pigeons.

Les investissements ont été importants en cette année 2021 comme les vestiaires, le club-house, l'enfouissement des réseaux plus les trottoirs, rue Caron. Facilité par le plan de relance économique, le cadre de vie au niveau des écoles a été amélioré. Citons aussi la modernisation de l'éclairage public avec les LEDS et l'acquisition d'une réserve foncière (24 800 €).

Au niveau recettes du budget investissement, citons la vente de terrains communaux pour une valeur totale de 40 000 € et surtout la réalisation d'un emprunt moyen terme d'une durée de 15 ans au taux de 0,9 % d'intérêts pour un montant de 250 000 €.

La commission Finances se sont réunis le 11 février 2022 et ont examiné dans le détail les réalisations des budgets de fonctionnement et d'investissement pour 2021. ***Ils ont émis un avis favorable pour le vote sur la réalisation des budgets 2021.***

2/ Vote des budgets prévisionnels 2022 (budgets primitifs).

La commission Finances s'est réunie le 11 février et le 23 mars 2022 pour définir globalement les orientations et traduire dans le détail sur un plan budgétaire ces différents choix.

➤ **Budget de fonctionnement.**

Nous voulons un budget prudent car nous ne sommes pas certains de diminuer la masse salariale en 2022 : les arrêts maladie sont encore importants et il nous faut faire appel au personnel contractuel. Nous sommes obligés de prévoir les dépenses sans pouvoir budgéter totalement les remboursements éventuels de salaires. Je rappelle que la masse salariale représente plus de 50% des dépenses.

Que va devenir le poste « énergie » ? Certes nous avons souscrit en 2020 des contrats pour le gaz et l'électricité, d'une durée de 4 ans avec des prix fixés pour les trois premières années. Le cumul du poste « énergie » budgété est de 65 000 € pour 2022.

Au niveau des recettes, les ressources les plus importantes sont les contributions directes des habitants et elles représentent plus de 50 % du budget. Comme nous nous sommes engagés en 2020, nous n'augmenterons pas les taux d'imposition sur le foncier en 2022. Par contre, nous savons que les bases d'imposition vont être réévaluées par le Ministère des Finances Publiques à un taux supérieur à 3%.

Les dotations de l'ETAT sont enfin connues pour l'année 2022 et se traduisent par une augmentation de 12 000 € (+ 5%) parce qu'il y a une augmentation de la population. Sans tenir compte du reliquat du passé, ni du virement de la section fonctionnement au budget investissement, les totaux sont :

Recettes : 849 117 € **Dépenses** : 851 684 €

Avec l'espoir de recevoir plus (location salles, dotations) et la volonté de surveiller les charges, voire de dépenser moins, afin d'obtenir un excédent à virer en section Investissement pour 2023.

➤ **Budget d'investissement.**

Nous voulons continuer d'investir raisonnablement sans emprunter cette année.

Les recettes 2022 sont en premier lieu le remboursement de TVA (plus de 100 000 €) et le versement de subventions dont nous avons la garantie signée par les émetteurs (environ 260 000 €). Avec le reliquat de l'an dernier et les virements de la section « Fonctionnement », nous arrivons à un total de 468 500 €.

Nous espérons obtenir d'autres subventions. Le maire et ses adjoints travaillent sur le sujet.

Comme nous l'avons fait en 2020 / 2021, nous devons définir et formuler correctement les projets le plus en amont possible, ce qui permet de saisir les opportunités comme le plan de relance économique en France (décidé en 9/2020) – nous avons pu en bénéficier parce que nous étions prêts, pour les vestiaires, le club-house, l'amélioration du cadre de vie (écoles).

Il nous faut être réactifs : la décision en mars 2021 de s'engager dans le programme FDE de modernisation de l'éclairage public (LEDS) en est un exemple.

Fin 2021, des dossiers ont déjà été lancés auprès de la DETR, la DSIL et le Fonds national d'aménagement. Le département va faire connaître ses orientations très prochainement.

Au niveau des dépenses :

Tout d'abord, nous voulons garder une marge de trésorerie pour la commune dans un contexte incertain : quel prix de l'énergie en 2024 ? Quelle inflation et surtout quelles conséquences pour notre commune ? Quelle évolution de la masse salariale ?

De plus, nous avons certains devis approximatifs qui nous ont permis d'établir le budget mais qui vont peut-être augmenter du fait du contexte mondial actuel, ...

Donc prudence sur les investissements, et certains peuvent être décalés si nécessaire en 2023, ... quand nous ne sommes pas dans l'urgence.

- Le capital à rembourser s'élève à 56 500 €.
- **Concrètement, le programme des investissements 2022 portera sur :**
 - Augmenter la réserve foncière de la commune : MAR 1 (rue de l'hirondelle / rue St Marcel), MAR 2 (rue Ferrieres), délaissés SANEF (décision du CM en mai 2021), montant total projeté = 102 000 €.
 - Entretien des bâtiments publics : les logements communaux (15 500 €), l'église pour ses vitraux et l'écoulement des eaux pluviales (35 800 €) et les écoles (25 500 €),
 - Sécuriser le cimetière (18 000 €), créer un ossuaire communal (10 000 €) et commencer le relevage des tombes reprises par la commune (39 600 €)
 - Continuer le programme de modernisation de l'éclairage public (29 000 €),
 - Continuer le programme de réfection des trottoirs (72 000 €) : ce budget correspond a priori à la moitié de la rue Foiraine, l'autre moitié serait réalisée en 2023,
 - Installer le programme informatique ENT pour faciliter la communication entre l'école et les familles (12 000 €),
 - Equiper les vestiaires et le club-house (5 000 €)
 - Améliorer l'archivage des données à la mairie (3 500 €)

L'aménagement de la plate-forme contigüe aux vestiaires et au club-house sera étudié en 2022 pour une réalisation en 2023 : définition et finalisation d'un projet, son coût et étude de son financement sont à faire dès maintenant.

Les membres de la commission Finances ont émis un avis favorable sur ces budgets.

Guy DEKERVEL, *conseiller délégué aux Finances.*